Département
Lozère

communauté de communes
DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE

En exercice : 28
Présents : 26
Votants: 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire du 16 septembre 2026

Le seize septembre deux mille vingt-six à 14h00 le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BONNET

Présents : Pierre BONNET, Serge ANDRE, Daniel BARBERIO, Philippe FLAYOL, Josette GAILLAC, Jean-Michel LACOMBE, Pascal MARCHELIDON, Stéphan MAURIN, Pierre COLSON, Pierre PLAGNES, Christian ROUX, Cécile URRUSTY, Patrick VALDEYRON, Cédric MARTIN, Blandine LAURENT, Philippe ANDRE, Frédéric GODEUX, Cyril DJALMIT, Patrick GALZIN, Aïdane OBRIST, Anne DUBROCARD, Philippe GIRAL, Lise VILLEBRUN, Antoine VINCENT, Didier MAGNE, Agnés VALLADIER

Procurations : Pierre-Emmanuel DAUTRY représenté par Pierre PLAGNES, David RAYDON représenté par Cécile URRUSTY, Henri KAUFMANN représenté par Géraldine BENDER, Gilles DESTOUCHES représenté par Serge ANDRE

A été nommé secrétaire : Monsieur Patrick GALZIN

Date de convocation :

Pour:28 - Contre:0 - Abstention:0
Ne prend pas part au vote:0

Délibération N°DE_2026_121

Objet : **Attribution de subvention au profit de l'association « Fédération des écoles de musique »**

Monsieur le Président informe les Conseillers communautaires que la Fédération des Ecoles de musique a adressé à la Communauté de Communes une demande de révision du montant de la subvention qui lui a été accordée par délibération n° DE_2026_039 du 05/03/2026 pour un montant de 10 000 euros.

Il précise qu'en raison d'une augmentation significative de son activité, la demande initiale de la fédération des écoles de musique s'élevait à la somme de 16 000 euros.

Considérant l'avis favorable de la commission intercommunale « Animation culture, sports » du 31/08/2026, pour une subvention complémentaire d'un montant 4 000 euros.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 08/09/2026 pour l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 4 000 euros.

Vu la décision modificative n°2 du Budget Principal en date du 16/09/2026.

Monsieur le Président demande aux Conseillers communautaires de se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 euros au profit de l'association « Fédération des Ecoles

Date de transmission de l'acte: 18/09/2026
Date de reception de l'AR: 18/09/2026
048-200069136-DE_2026_121-DE
A G E D I

de musique ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 euros au profit de l'association « Fédération des Ecoles de musique ».

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous- Préfecture le 18 /09 / 2026
et publié ou notifié le 18 / 09 / 2026

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme
Monsieur Pierre BONNET

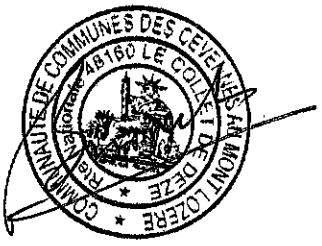

Date de transmission de l'acte: 18/09/2026
Date de reception de l'AR: 18/09/2026
048-200069136-DE_2026_121-DE
AGEDI